MINISTÈRE
DES ARMÉES
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Certifié conforme à l'original produit**

# *BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES*

## Édition Chronologique n° 79 du 4 octobre 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 13

**DÉCISION N° 505056/ARM/CAB/CM3**

portant filiation du 5e régiment étranger avec le 5e régiment étranger d'infanterie.

Du *24 septembre 2024*

**CABINET DU MINISTRE :**

*Le ministre.*

# DÉCISION N° 505056/ARM/CAB/CM3 portant filiation du 5e régiment étranger avec le 5e régiment étranger d'infanterie.

*Du 24 septembre 2024*

**NOR A R M M 2 4 0 1 7 0 1 S**

---

*Classement dans l'édition méthodique :*
BOEM 563.1.2.1.

*Référence de publication :*

---

Le ministre des armées,

Vu l' Instruction N° 1515/SGA/DMCA/SHD/DHS/DSD du 16 mai 2022 sur les filiations et l'héritage de tradition des unités dans les armées et dans la gendarmerie nationale. ;
Vu l' Instruction N° 849/ARM/SGA/DMCA/SHD/DHS/DSD du 10 avril 2024 relative à la symbolique militaire dans les armées et la gendarmerie nationale. ,

Décide :

**Article 1er**

Le 5e régiment étranger (5e RE) est institué héritier par filiation directe du 5e régiment étranger d'infanterie (5e REI) et reçoit, à ce titre, la totalité du patrimoine de tradition de celui-ci.

**Article 2**

Le drapeau du 5e REI, transmis au 5e RE, porte les décorations- une croix de guerre de 1939 avec une palme de bronze et une croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec deux palmes de bronze- une fourragère aux couleurs du ruban de la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs et la mention des faits d'armes- « Camerone 1863 », « Sontay 1883 », « Bac-Ninh 1884 », « Tuyen Quan 1885 », « Langson 1885 », « Indochine 1945-1946 1949-1954 », « AFN 1954-1962 » - de cette unité.

**Article 3**

Le service historique de la défense est chargé de faire appliquer cette décision.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le ministre des armées,*

Sébastien LECORNU.